

# Avis public

**Municipalité du Village de Tadoussac**

**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la  
soussignée, directrice générale de la susdite  
municipalité, QUE :**

Le Conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac adoptera, le 11<sup>e</sup> jour de février 2019 à 19h, le règlement suivant :

Règlement HCN-1022 modifiant le règlement HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et modifiant le règlement HCN-1013 relatif aux nuisances suite à la légalisation du cannabis.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 23 JANVIER 2019**



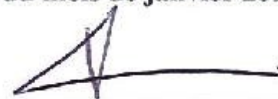
Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidant à St-Siméon certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures, le 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019.



Marie-Claude Guérin,  
Directrice générale

